PLAN LOCAL

Commune de Gourbit

Département de l'Ariège

Pièce 3

Règlement graphique

PLU Arrêté le :	
PLU Approuvé le :	

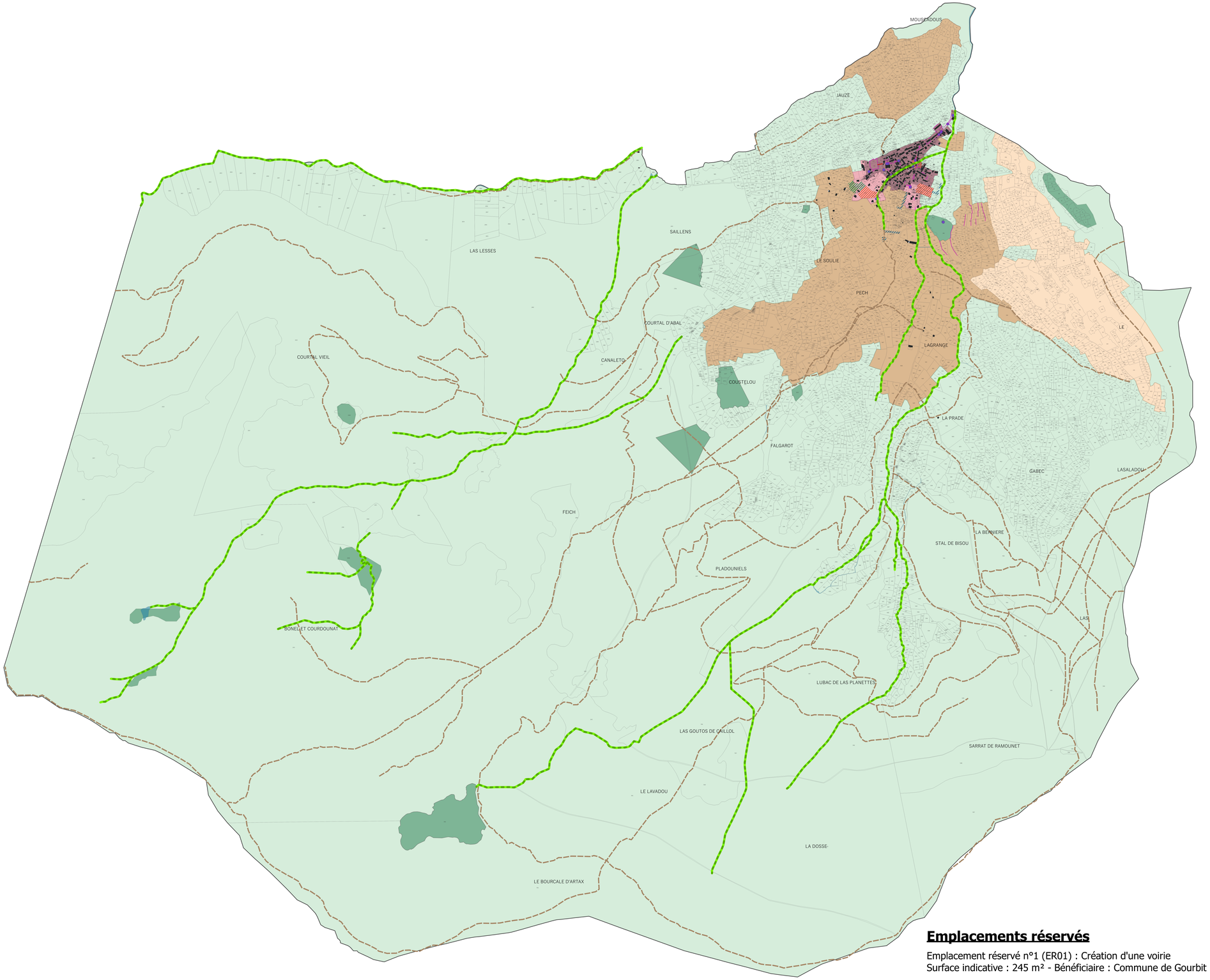

Légende

Prescriptions linéaires, ponctuelles et surfaciques

- Voies, chemins, transport public à conserver ou à créer
- Éléménts de continuité écologique et trame verte et bleue
- Élément de paysage (bâti et espaces), de patrimoine, point de vue, à protéger, à mettre en valeur
- Limitation particulière d'implantation des constructions (bande constructible, marge de recul, zone non aedificandi, alignement, emprise des constructions, ...)
- Éléments de paysage (bâti et espaces), de patrimoine, point de vue, à protéger, à mettre en valeur
- Emplacement réservé
- Éléments de paysage (bâti et espaces), de patrimoine, point de vue, à protéger, à mettre en valeur
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation

Zonage

- UH : Zone urbaine historique
- U : Zone urbaine
- A : Zone agricole
- Atvb : Zone agricole protégée
- N : Zone naturelle
- Ntvb :Zone naturelle protégée

0 100 200 m

Emplacements réservés

Emplacement réservé n°1 (ER01) : Création d'une voirie
Surface indicative : 245 m² - Bénéficiaire : Commune de Gourbit

Emplacement réservé n°2 (ER02) : Création d'une voirie
Surface indicative : 424 m² - Bénéficiaire : Commune de Gourbit

Emplacement réservé n°3 (ER03) : Création d'une voirie
Surface indicative : 978 m² - Bénéficiaire : Commune de Gourbit

Emplacement réservé n°4 (ER04) : Création d'une voirie
Surface indicative : 777 m² - Bénéficiaire : Commune de Gourbit

Emplacement réservé n°5 (ER05) : Création d'un bassin, d'une réserve incendie
Surface indicative : 371 m² - Bénéficiaire : Commune de Gourbit